



Contestation expertise médicale amiable contradictoire, Accident Piéton

Par Klyss.o, le 12/10/2025 à 10:18

Bonjour.

J'ai 23 ans au moment des faits et j'ai été victime d'un accident de la circulation en tant que piéton en 2023.

Une voiture m'a percuté sur le côté gauche du membre inférieur et bassin . J'atterris sur le pare brise, pour ensuite retomber au sol sur le côté gauche lorsque automobiliste freine. En me relevant j'ai une douleur vive et immédiatement au genou gauche , et je boîte directement.

Après cet accident , ma boiterie s'accroît de jour en jour et les douleurs persistent. Je me fait opérer du ménisque 6 mois plus tard.

Pendant 2ans 1/2 j'ai enchaîné les arrêts de travail , je ne peux plus exercer les métiers pour lesquels je suis diplômée. Accompagné de douleurs quotidiennes, ainsi que des répercussions psychologiques.

Lors de mon expertise médicale (amiable contradictoire), il m'a été attribué :

3 % d'AIPP,

2/7 de souffrances endurées.

Date de consolidation, 3 semaines après le jour de l'accident.

Cependant, une partie importante de mes séquelles n'a pas été reconnue imputable à l'accident.

Mon médecin-conseil et le médecin-expert ont estimé que mes lésions au genou gauche (fissure méniscale horizontale + kyste méniscal) n'étaient pas imputables à l'accident,

car j'avais eu quelques douleurs avant, que la fissure horizontale est irrévocablement antérieure et qu'aucun hématome osseux n'était visible à la radio.

Pourtant, j'ai reçu un choc direct sur le membre inférieur gauche, j'ai boité immédiatement et mes douleurs persistent depuis.

Avant l'accident, je n'avais aucune gêne fonctionnelle.

Un rhumatologue pense qu'un traumatisme a pu aggraver une lésion préexistante légère.

Aujourd'hui, je souffre aussi de douleurs au dos avec des hernies discales possiblement liées à ce choc,

mais non prises en compte car absentes du rapport initial des urgences.

Mon problème est que :

mon médecin-conseil et le médecin-expert ont tenu exactement le même discours,

mon avocat ne m'a pas accompagné à l'expertise,

et mes témoignages ainsi que ma lettre de doléances n'ont pas été lus lors de la réunion.

Je m'interroge donc sur la possibilité de demander une contre-expertise ou de saisir le juge pour une expertise judiciaire,

sans risquer de perdre de l'argent inutilement si le résultat reste le même.

Est-il également normal qu'on écarte totalement l'imputabilité d'un choc au genou uniquement parce qu'il n'y a pas d'hématome osseux visible à l'IRM ?

Merci d'avance pour vos conseils et vos retours d'expériences

Par **Pierrepauljean**, le **12/10/2025 à 11:28**

bonjour

aviez vous choisi un avocat spécialisé dans ce domaine ?

Par **Klyss.o**, le **12/10/2025 à 11:38**

Bonjour , oui mon avocat est spécialisé dans les dommages corporels. J'ai eu que des échanges par mail avec lui , et j'ai été surprise le jour de l'expertise qu'il ne soit pas présent